



Paris, le 30 novembre 2017

**ANF IMMOBILIER CEDE L'ESSENTIEL DES ACTIFS MARSEILLAIS
ET UN ACTIF LYONNAIS A PRIMONIAL REIM POUR 400 MILLIONS D'EUROS**

ANF Immobilier annonce la cession, réalisée ce jour, de la quasi-intégralité de son portefeuille immobilier « Héritage » à usage mixte situé principalement à Marseille et d'un immeuble de commerces situé à Lyon, au profit de deux fonds gérées par Primonial REIM, pour un prix global de 400 millions d'euros hors droits.

Cette cession est consécutive à la signature de deux promesses synallagmatiques de vente intervenue le 23 octobre 2017 dans le cadre de l'autorisation du Conseil de surveillance d'ANF Immobilier rendue le même jour, sur la base de l'avis favorable des instances représentatives du personnel d'ANF Immobilier, et du rapport du cabinet Finexsi représenté par Monsieur Peronnet, désigné en qualité d'expert indépendant, ayant conclu au caractère équitable des conditions financières de cette cession.

A propos d'ANF Immobilier

ANF Immobilier (ISIN FR0000063091) est une foncière d'investissement cotée tournée vers l'immobilier tertiaire, la création de valeur et l'accompagnement des métropoles régionales dynamiques françaises. Elle est actuellement implantée à Bordeaux, Lyon, Marseille et Toulouse. Cotée sur Euronext Paris, ANF Immobilier est présente dans l'indice de référence immobilier EPRA.
<http://www.anf-immobilier.com>

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre en vue de vendre ou d'acquérir des titres financiers, ni une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays, y compris en France. Ce communiqué de presse ne peut être distribué ni envoyé aux Etats-Unis d'Amérique et ne peut être utilisé afin de solliciter l'achat ou la vente des titres d'ANF Immobilier auprès de toute personne aux Etats-Unis d'Amérique. Icade ne sollicite pas l'apport des titres d'ANF Immobilier auprès d'actionnaires d'ANF Immobilier aux Etats-Unis d'Amérique. La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution constituerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable ou soumettrait Icade à une obligation légale quelconque.